

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 4 mai 2016 portant désignation des membres
du Comité Femmes et Sciences**

A.Gt 14-01-2021

M.B. 21-01-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences, article 6;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, articles 1 à 5bis;

Vu les propositions de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur et du Fonds de la Recherche scientifique FRS-FNRS en date du 20 novembre 2020 et du 17 décembre 2020;

Sur la proposition du Ministre de l'Egalité des chances, de la Ministre des Droits des femmes et de la Ministre de l'Enseignement supérieur, en charge de la recherche scientifique;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, les modifications suivantes sont apportées :

1) au b), 2^o, les mots «M. Bernard FUSULIER» sont remplacés par les mots «M. Damien DEBECKER»;

2) au c), 2^o, les mots «Mme Valérie PIETTE» sont remplacés par les mots «Mme Laurence ROSIER»;

3) au e), les mots «Mme Isabelle PARMENTIER» sont remplacés par les mots «Mme Coline LECLERCQ» et les mots «Mme Laurence HENNUY» sont remplacés par les mots «M. Romain MERTENS»;

4) au f), 2^o, les mots «Mme Charlotte PEZERIL» sont remplacés par les mots «Mme Diane BERNARD».

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1) au 1^o, les mots «Mme Julie AMERLYNCK» sont remplacés par les mots «M. Baptiste DETHIER»;

2) au 2^o, les mots «M. Joël GROENEVELD» sont remplacés par les mots «Mme Sophie SCHIETTECATTE».

Article 3. - A l'article 5bis du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1) au 3^o, les mots «Mme Monique TAVERNIER» sont remplacés par les mots «Mme Patricia MELOTTE»;

2) au 5°, sont rétablis les mots «Mme Stéphanie WATTIER de l'Université de Namur»;

3) au 7°, après les mots «Mme Nadège RICAUD», sont ajoutés les mots «du Fonds de la Recherche scientifique FRS-FNRS».

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets le 8 septembre 2020.

Article 5. - Les Ministres qui ont l'enseignement supérieur, la recherche ainsi que les droits des femmes et l'égalité des chances dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 janvier 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY